MODEL R22

ACTIVE GEAR® – model: R22

FFP2 NR – Shell mask – With valve

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT (UE) 2016/425 · FR

CATÉGORIE III · CE 2797

Règlement **(UE) 2016/425** du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle

DoC-R22-FR · rév. 2026-11-08

01 PRODUIT

ACTIVE GEAR® – model: R22

FFP2 NR – Shell mask – With valve

RÉFÉRENCES (SKU) COUVERTES PAR LA PRÉSENTE DÉCLARATION

R22



02 FABRICANT

ACTIVE GEAR SA

Route de Chantemerle 58d, 1763 Granges-Paccot, Switzerland · sales@activegear.eu

03 RESPONSABILITÉ

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

04 OBJET DE LA DÉCLARATION

L'équipement de protection individuelle décrit ci-dessus, portant la marque ACTIVE GEAR® et les références énumérées à la section 01. Numéro de lot indiqué sur l'emballage du produit.

05 CONFORMITÉ

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : **règlement (UE) 2016/425**.

ORGANISME NOTIFIÉ	EXAMEN UE DE TYPE	PROCÉDURE	CATÉGORIE
BSI · 2797	CE 793719	**Module B + C2 / D**	**III**

06 NORMES HARMONISÉES

EN 149:2001+A1:2009

Demi-masque filtrant contre les particules

FFP2 NR

07 ORGANISME NOTIFIÉ

BSI, organisme notifié n° 2797, John M Keynesplein 9, 1066 EP Amsterdam, the Netherlands, a effectué l'examen UE de type (module B) et a délivré l'attestation d'examen UE de type CE 793719.

L'EPI fait l'objet de la procédure d'évaluation de la conformité (Module C2 / D) sous la surveillance de l'organisme notifié **BSI**, n° 2797.

Signé par et au nom du fabricant

Pierre-Alain Clément

Administrateur, Active Gear SA

GRANGES-PACCOT, 2026-11-08

ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
ISO 45001:2018